

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

CONFORME

Date inspection: 14/11/2019 Inspecteur: Vincent Dehaes Mentor: Installateur: Quentin l'électricien
Étiquette d'identification: Hordies appartement 4 étage À Client reference: N° C. Ident:-
N° TVA: BE 839 069 497

Marque et type d'appareil de mesure: Fluke 1663 N° série: 4219143

Adresse de l'installation

Rue Square Marguerites
Numéro 42
Boîte
Code postal 1000
Commune Bruxelles

Nom de contact Quentin
Téléphone 0494657287
Numéro Gsm (SMS)

Propriétaire

Nom Hordies
Rue Square Marguerites
Numéro 42
Boîte
Code postal 1000
Commune Bruxelles

Installateur

Nom Quentin l'électricien
N° TVA BE 839 069 497
Numéro de téléphone 0494657287
E-mail info@quentinlelectricien.be

Type : appartement

EAN : 54

N° compteur: : 5571552

Type de contrôle:

Contrôle périodique d'une installation domestique selon les articles RGIE 271, 271bis et 86.

Distributeur: SIBELGA Tension: 3~230V Liaison comp / tableau: 6 mm² Protection Max: 40 A
Nombres tableaux: 2 Nombres circuits: 6 Ri GEN: 98 MΩ

Prise de terre: Electrode verticale enterrée RE: 14 Ω

INTERRUPTEUR DIFFÉRENTIEL

IΔ (mA)	In (A)	In - autres (A)	I _{Δt}	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		22,5kA2s (3000A)	A	6	Ok	Ok
30	40		22,5kA2s (3000A)	A	6	Ok	Ok

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm ²)
Contrôle visuel (général)	☒ BON ☐ PB	Contact direct	☒ BON ☐ PB	Contact indirect	☒ BON ☐ PB
Équipement	☒ BON ☐ PB	Schéma correct	☒ BON ☐ PB	schéma en annexe par Aceg asbl	☐
Liaisons équipotentielle	☒ BON ☐ PB ☐ pas d'application ☐ en attente				
Continuité	☒ BON ☐ PB	Éclairage / machines	☐ BON ☐ PB ☒ PA		

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

Commentaire

O2 Aucune infraction.

O28 Selon l'art 278, les prises sans broche de terre peuvent rester en service. A ces endroits, seuls les appareils de classe 2 sont autorisés.

O31 Cette installation date d'avant 1981, il a été tenu compte des 15 exceptions mentionnées à l'art. 278 RGIE.

O5 L'éclairage n'est pas définitivement installé.

CONCLUSION

- ☒ L'installation électrique est conforme au RGIE. La prochaine visite périodique est à prévoir avant le 14/11/2044
- ☒ Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que le différentiel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage en amont et aval.
- ☒ Le schéma unifilaire et le schéma de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.
- ☐ L'installation électrique n'est pas conforme. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Date:





L'installation électrique n'est pas conforme.. La visite de contrôle prévue par l'art 276bis du RGIE, doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de vente. Les coordonnées du nouveau propriétaire doivent nous parvenir après signature de l'acte de base. Si le recontrôle est effectué par un autre organisme, celui-ci est prié de nous en tenir informé suite à sa visite. Date:

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre annexe: 0

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

L'inspecteur Vincent Dehaes



Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au AREI

- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
 - Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
 - Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la direction Energie Gaz - Electrique du Service Public Fédéral concerné.
- Qualité**
- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
 - Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

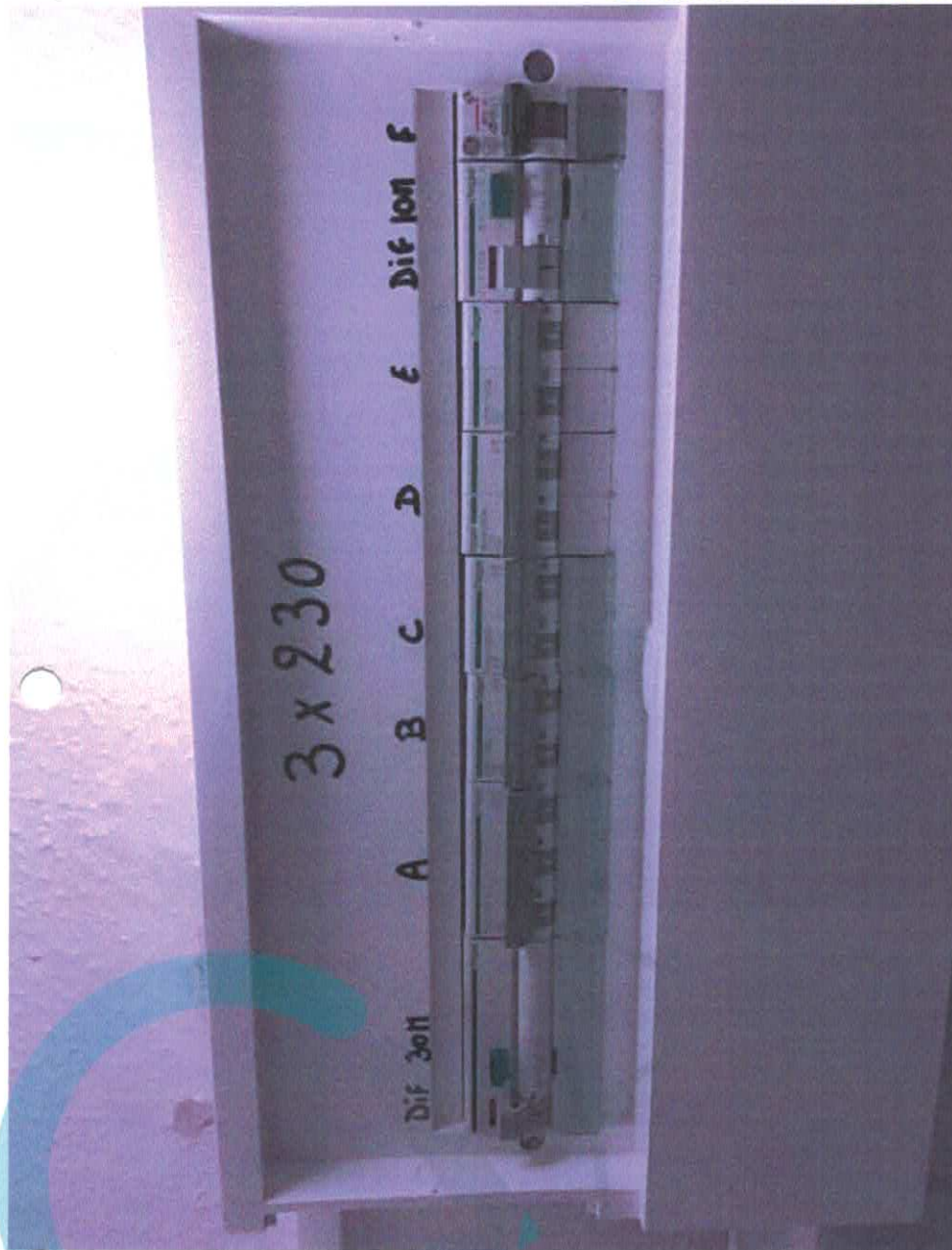
www.aceg.be

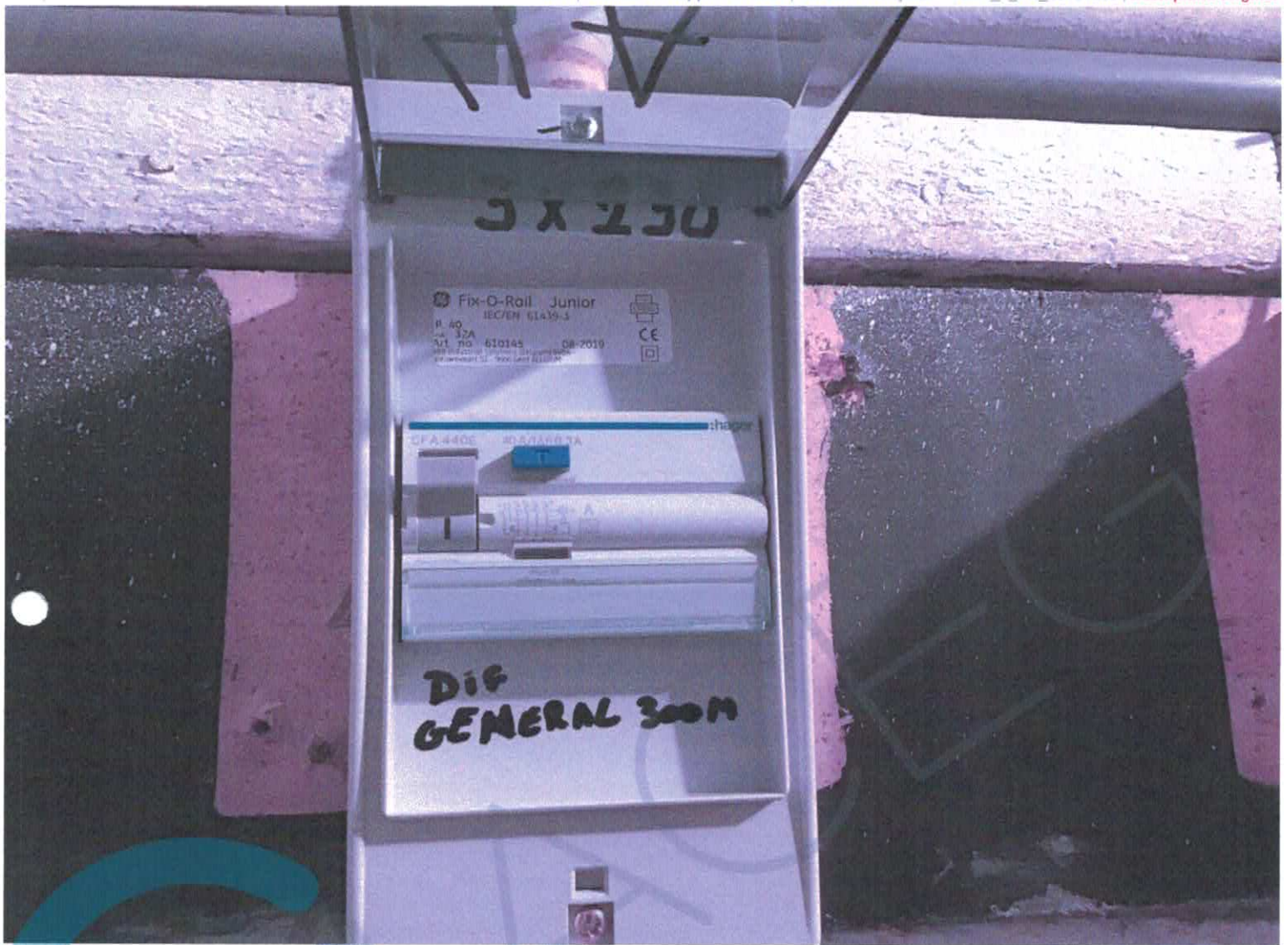
02 880 88 90

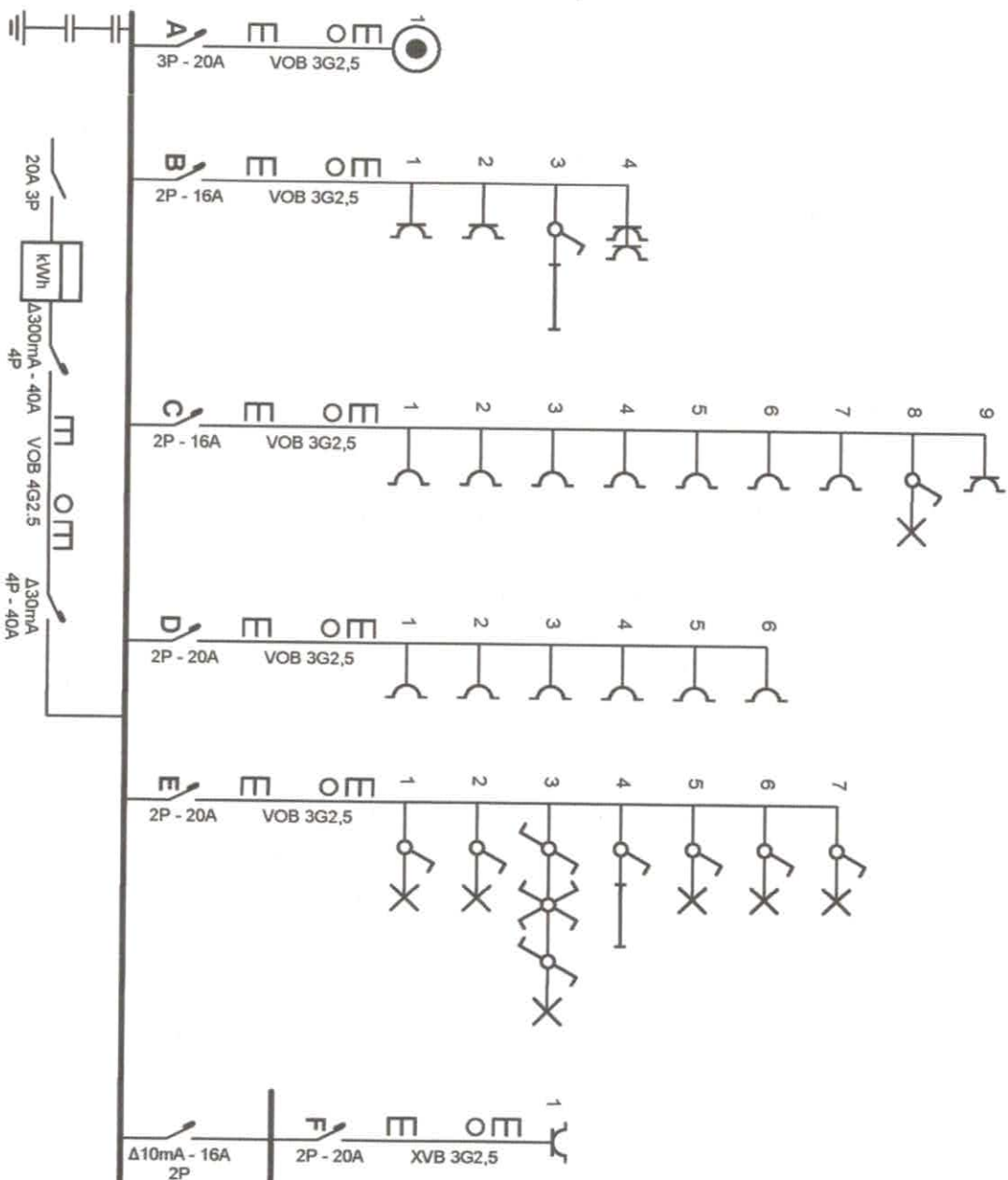
BE42 7340 3433 2854 - BTW BE0846.351.031

Feuille de route pour une installation qui est conforme:

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Lisez ce protocole attentivement et faites attention à toutes les notes.	Si vous faites des améliorations majeures à l'installation, vous êtes obligé de faire une reinspection	Le prochain contrôle périodique est prévu pour 14/11/2044	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaires.







Adresse de l'installation électrique

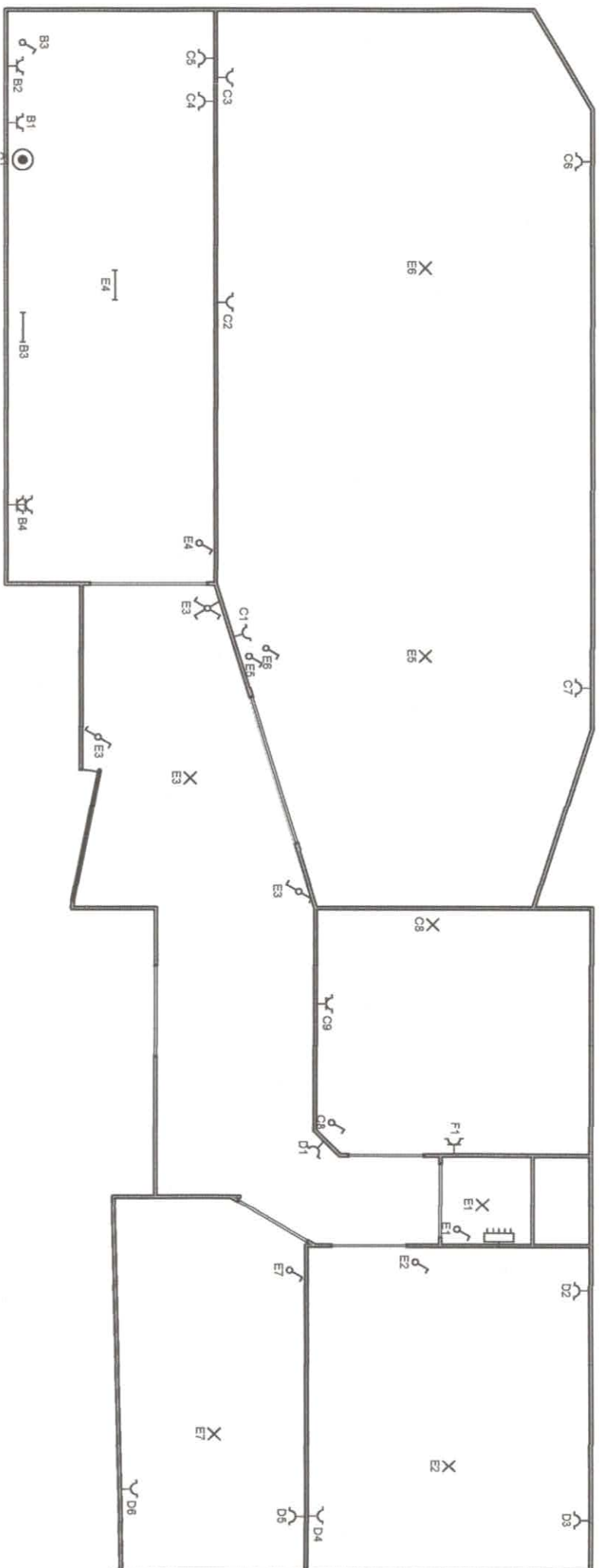
42 SQUARE MARGUERITE
1000

Installateur

Quentin F. Electricien S.P.R.L.
Avenue Jeanne 10/4
1050 Ixelles
GSM: 0477 44 20 04
Fax: 026 48 12 49
e-mail: charly@quentinlelectricien.be
TVF 0839 069 487

p. 1/3
Schéma unifilaire
2 x 230V ~ 50Hz

Système électrique
sur place



Adresse de l'installation électrique

42 SQUARE MARGUERITTE
1000

Installateur

Quentin l'Electricien S.P.R.L.
Avenue Jeanne 10 / 4
1050 Ixelles
GSM: 0477 44 20 04
Fax: 026 48 12 49
e-mail: charly@quentinelectricien.be
TVA 0839.069.497

P. 2/3

Schéma de position

2 x 230V ~ 50Hz

- A** TAQUE
- B** PRISES PLAN DE TRAVAIL CUISINE, ECLAIRAGE PLAN DE TRAVAIL
- C** PRISES SALON, SALLE DE BAIN
- D** PRISES CHAMBRE
- E** ECLAIRAGE CUISINE, SALON, CHAMBRES, HALL ET WC
- F** PRISE MACHINE SDB

Adresse de l'installation électrique

42 SQUARE MARGUERITE
1000

Installateur

Quentin l' Electricien S.P.R.L.
Avenue Jeanne 10 /4
1050 Ixelles
GSM: 0477 44 20 04
Fax: 026 48 12 49
e-mail: charly@quentinlelectricien.be
TVA 0839.069.497

P. 3/3

Liste des circuits

2 x 230V ~ 50Hz